

## Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 5 octobre 1873

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (39r, 40r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 5 octobre 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47746>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 octobre 1873](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

# Description

Résumé Godin demande au préfet de l'Aisne si le dossier relatif à la concession de chemins de fer faite à la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes et Nord central a été transmis au ministre. Godin estime que le retard mis à régulariser cette concession va être la source d'une difficulté pour l'implantation de la gare de Guise qui ne pourra être faite d'un commun accord entre la Compagnie du chemin de fer de Guise à Saint-Quentin et la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes, alors que les travaux de la voie de Saint-Quentin à Guise vont bientôt arriver à Guise. Il demande au préfet si la commission désignée par le conseil général de l'Aisne peut aller voir le ministre des Travaux publics.

Notes

- Étienne Jules Gigault de Crisenoy est préfet de l'Aisne de mai 1873 à avril 1876.
- La commission évoquée par Godin est la commission formée par six conseillers généraux nommés le 28 août 1873 par le conseil général de l'Aisne pour soutenir l'action des députés de l'Aisne auprès du gouvernement en faveur des chemins de fer d'intérêt local de l'Aisne (voir *Conseil général du département de l'Aisne. Session ordinaire d'août 1873*, Laon, Imprimerie de Henry Le Vasseur, 1873, p. 524-530 [en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55007404/f684.item>, consulté le 18 novembre 2024]).

## Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Personnes citées

- [Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes](#)
- [Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise](#)
- [Ministère des Travaux publics](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Saint-Erme \(Aisne\)](#)
- [Valenciennes \(Nord\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 05/08/2025

Guise 5 Octobre 1870

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître si le dossier relatif à la concession des chemins de fer, fait à la Cie Régionale Valenciennes et Nord central, nos Tramways à Monsieur le Ministre des Travaux publics.

Il est très important pour plusieurs motifs que ces concessions régissent précisément leur solution définitive. Une des premières difficultés qui résulteront d'un plus long retard aura lieu au sujet de la gare du chemin de fer de Guise à St Quentin. Les travaux de ce dernier chemin de fer vont bientôt arriver à Guise, et le gouvernement peut être établie qui d'un commun accord avec la Cie Régionale Valenciennes dans la concession n'est pas encore définitive, si la Cie du chemin de fer de St Quentin devait être arrêtée dans ses travaux.

Le Gouvernement veut la passer en convention provisoire avec la Compagnie de l'Île Valenciennes, pour la partie comprise de Valenciennes au Oiseau.

réserver les droits de l'Etat sur cette ligne comme étant d'intérêt général.

Il n'est pas doutous que le Gouvernement fasse la même réserve sur la partie comprise entre le Cateau et St Ermel, mais quoiqu'il en soit il est du plus grand intérêt que la concession de cette ligne soit régularisée bientôt, afin d'éviter les retards qui en résulteraient pour la gare de Guise et les travaux de la ligne de St Quentin. C'est pour quoi je vous prie, Monsieur le Préfet, de bien vouloir me faire connaître si la commission désignée par le Conseil Général peut être utilement chargée le Ministre des Travaux publics pour presser la solution de cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le  
Préfet, l'assurance de ma considération  
distinglée

G. D. J. P.